

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 24 novembre dernier, le député de Camille-Laurin, M. Paul St-Pierre Plamondon, a déposé deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale. Les signataires demandent au gouvernement du Québec d'agir avec équité envers les avocats des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), en leur accordant la parité salariale et la parité des conditions de travail avec les avocats du Directeur des poursuites criminelles et pénales et de l'aide juridique.

L'intervention réclamée par les signataires s'appuie sur différents éléments, notamment que les avocats des CISSS et des CIUSSS effectuent un travail essentiel pour la société et qu'ils ont des tâches équivalentes aux avocats œuvrant pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales ou pour l'aide juridique.

Je vous informe que les avocats des CISSS et des CIUSSS sont assujettis à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (chapitre R-8.2). Les négociations pour le renouvellement de leur convention collective sont donc en cours et le sujet soulevé dans les pétitions relève des discussions aux tables de négociation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LABEL